

# United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017  
TELEPHONE: (212) 963-1234 FACSIMILE: (212) 963-5305

REFERENCE: EC/DESA/GGIM (6)

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux représentants permanents des États Membres et aux observateurs permanents des États non-membres auprès de l'Organisation et a l'honneur d'inviter leurs gouvernements respectifs à désigner leur(s) expert(s) appelé(s) à participer à la sixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle internationale, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 3 au 5 août 2016. L'ordre du jour provisoire de la session sera publié sous la cote [E/C.20/2016/1](#).

La présente invitation est adressée en application de la décision 2011/24 adoptée par le Conseil économique et social à sa 47<sup>e</sup> séance plénière, le 27 juillet 2011. La participation des experts est à la charge de leur gouvernement.

Le Comité d'experts a été créé pour offrir un espace de coordination et de dialogue entre les États Membres, et entre les États Membres et les organisations internationales concernées, pour toutes les questions liées à la gestion de l'information géospatiale. Son objectif est de promouvoir et d'élaborer des politiques, des méthodes, des mécanismes et des codes de bonnes pratiques communs à l'échelle mondiale et de renforcer l'interopérabilité des données et services géoréférencés. Aux termes du mandat approuvé par le Conseil économique et social, les États Membres sont priés de désigner des experts ayant en particulier des connaissances dans les domaines apparentés que sont les relevés topographiques, la géographie, la cartographie, la télédétection, les systèmes d'information géographique terrestres ou maritimes et la protection de l'environnement.

Afin d'aider le Secrétariat à assurer les préparatifs de la session du Comité, les gouvernements voudront bien communiquer au Secrétaire général, dans les plus brefs délais, les noms des représentants qu'ils auront désignés pour participer aux débats. Le Secrétaire général saisit cette occasion pour prier les gouvernements qui souhaiteraient présenter des rapports de pays de le faire en suivant les procédures énoncées dans le document [E/C.20/2016/INF/1](#). Des informations supplémentaires sont à disposition dans le site Web du Comité à l'adresse [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html) [en anglais uniquement].

17 avril 2016